



SMER-E2M  
11 avenue du 8 mai 1945  
33 420 BRANNE  
.....  
Tél : 05 57 84 89 54

Madame la Commissaire enquêtrice  
Carola GUYO-PHUNG

Branne, le 15 avril 2024

**Objet** : avis sur enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale concernant la poursuite de l'exploitation d'une carrière de sables et graviers par la Société CARRIERES DE THIVIERS, sur le territoire de la commune de Flaujacgues, et l'extension du périmètre d'extraction sur 16,8 hectares.

**Bassin versant concerné** : Lestage  
**Cours d'eau concerné** : ruisseau de Turon-Gabardon

Affaire suivie par : Aurélia Landais  
PJ : arrêté préfectoral SEN 2024/01/12-190

Transmis par mail : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr

Madame la Commissaire enquêtrice,

Le SMER-E2M est le syndicat de rivière en charge de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant du Lestage, dont le ruisseau de Turon-Gabardon est un affluent. Ce bassin versant fait l'objet d'un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) déclaré d'Intérêt Général par les services de la Préfecture de Gironde.

En tant que gestionnaire des milieux aquatiques, notre Syndicat aurait dû être informé et sollicité par les services de l'état et le pétitionnaire en amont de ce projet.

Alors que la « Charte Environnement » portée par UNICEM prévoit un renforcement du dialogue avec les parties prenantes et de mieux répondre aux enjeux de gestion des ressources en eau, de biodiversité et paysage et de concertation, nous n'avons pas été consultés ni associés préalablement par le pétitionnaire sur ce dossier.

En marge du ruisseau de Turon-Gabardon, ce projet ne reste pas moins en lien avec ce cours d'eau : zone d'expansion de crue du ruisseau impactée, ripisylve, etc.

Le rapprochement du pétitionnaire auprès de nos services aurait donc eu du sens par rapport au projet de remise en état des lieux mais aussi pour éviter des interactions avec celles prévues dans le PPG et une réflexion sur la renaturation du ruisseau dans ce secteur pour répondre à une problématique d'inondation de la voie communale n°11 longée par le Turon-Gabardon, au lieu-dit Gaychon.

Nous vous transmettons ci-après nos observations.



## DOC1b\_note-présentation Gaberot\_V2

### III.C.3 Installations et locaux

Le paragraphe n'aborde pas la gestion des eaux usées liées à l'installation d'un éventuel « bungalow ». Nous comprenons que l'usage de ce local ne présentera pas de risque de pollution du ruisseau par rejet direct ou indirect via le réseau de fossés connectés.

### IV. Description du contexte environnemental et V. Conditions de remise en état du site après exploitation

Il est nécessaire que le projet tienne compte de sa localisation en milieux humides (à distinguer des critères de caractérisation de la zone humide), compte-tenu de son emplacement dans la plaine alluviale du fleuve Dordogne et de sa proximité avec le ruisseau de Turon-Gabardon, en contrebas des coteaux.

- Ce projet de remise en état mixte prévoit d'offrir au site une vocation naturelle et écologique en valorisant de nouveaux espaces naturels.

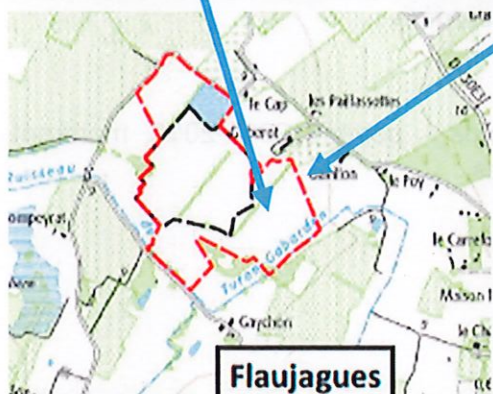
Le dossier présente une offre de création de 5,5 ha de prairies inondables : nous contestons le gain sous-entendu de 5,5 ha car **ces terres constituent déjà des espaces humides et inondables**, comme le montrent les différents éléments ci-dessous.

La photo aérienne ci-dessous (IGN remonter le temps, période « aujourd'hui ») permet de voir des bandes de terre très humides. De même, la carte d'état-major (1820-1866) reconnaissait déjà ces espaces comme humides.





Des photos ci-dessous prises en décembre 2023, où nous avons observés le débordement du ruisseau de Turon-Gabardon dans les champs et prairies situés dans l'emprise du projet d'extension de la carrière.



Ci-dessous, extrait de la carte des chemins de l'eau (Cerema – EPIDOR), zoom sur la carrière en activité et le projet d'extension.



A notre sens, ce projet ne crée pas mais supprime 18,1 ha de terres inondables au profit d'un plan d'eau vulnérable aux aléas climatiques et risques de pollution, et constitue une perte en stockage de carbone des sols.



Concernant l'intérêt de la création d'un plan d'eau de 18,1 ha avec des hauts fonds au profit d'un site à « vocation naturelle et écologique », il aurait été intéressant que le pétitionnaire démontre les effets par des retours d'expérience et des inventaires faune-flore et pédologiques menés sur d'anciens sites remis en état, comme la carrière des « Gravottes » située au sud du projet.

Un suivi de l'efficacité des travaux de renaturation de ce site est-il prévu ?

Les carrières de « Gravottes » et de « Gaberot » étant situées de part et d'autre du ruisseau de Turon-Gabardon, il serait également nécessaire de connaître les impacts de ces grands plans d'eau sur leur contribution à la baisse du niveau de la nappe d'accompagnement des ruisseaux situés à proximité.

- Ce projet de remise en état mixte prévoit d'accroître la réserve d'eau d'irrigation pour les usages agricoles riverains.

Nous faisons observer qu'un petit plan d'eau avec pompage dans la nappe pour l'irrigation des cultures existait déjà sur le site avant l'exploitation de la carrière.

Ci-dessous, une photo du site « IGN remontée le temps », période 2011-2015, montrant l'existence du plan d'eau servant à l'irrigation des cultures.



Le pétitionnaire ne justifie pas la demande de besoin d'accroître la réserve en eau d'irrigation, de quel volume à l'année est-il question ? La demande existe-elle réellement ?

Il n'explique pas non plus en quoi la mise à l'air libre de la nappe sur 18,1 ha va permettre d'accroître la réserve en eau d'irrigation.

**Nous regrettons le manque d'éléments de compréhension et de justification sur ces sujets.**

Le dossier ne présente pas de garanties ou de suivi de l'utilisation du plan d'eau pour l'irrigation pour s'assurer que cet usage reste compatible avec la vocation écologique du site et ne conduise pas à un assèchement prolongé des milieux humides existants et créés, et du ruisseau de Turon-Gabardon.

Associé à l'évaporation de l'eau du plan d'eau, nous nous inquiétons sur le volume d'eau perdu pour l'alimentation de la nappe et de l'incidence de cet étang sur la modification des écoulements souterrain et de son impact sur le soutien à l'étiage du ruisseau de Turon-Gabardon.

De surcroît, la mise à l'air libre de la nappe favorise les pollutions directes et indirectes des eaux souterraines via les eaux de ruissellement et le développement de blooms algales. La compatibilité de ce projet et de sa remise en état avec les différentes orientations du SDAGE Adour Garonne 2022-2027 pour contribuer à l'atteinte ou au maintien du bon état des eaux et autres, est, à notre sens, discutable dans la mesure où des parcelles cultivées inondables sont situées en partie le long du projet du plan d'eau de 18,1 ha.

#### Tableau 3 – Evolution du projet de remise en état

Nous avons bien noté que le projet de surverse du plan d'eau vers le Turon-Gabardon est abandonné (Numéro de dossier 21\_14.28\_LME de Mai 2023 V2). Le plan de remise en état de l'Annexe 4 du document de synthèse des réponses de la MRAE en date de janvier 2024 n'est plus d'actualité.



Opérations	Projet de remise en vigueur actuellement (AP de 2016)	Projet de remise en état sollicité	Modifications apportées
<i>Plan d'eau résiduel</i>	8,5 ha dont 0,5 ha de hauts-fonds (profondeur de 4 à 6 m)	18,1 ha dont 1 ha de hauts-fonds (profondeur de 4 à 6 m)	+9,6 ha en eau
<i>Remblayage partiel des excavations</i>	1,3 ha pour un volume d'environ 110 000 m <sup>3</sup> de stériles limoneux (au sud-ouest du site)	5 ha pour un volume d'environ 300 000 m <sup>3</sup> de stériles limoneux	+3,7 ha de surface remblayée
<i>Talutage, reprofilage et reconstitution de sols sur remblais</i>	Profilage en pente douce en bordure du plan d'eau (création de hauts-fonds), reconstitution de sols sur 1,3 ha de remblais	Profilage en pente douce en bordure du plan d'eau (création de hauts-fonds), reconstitution de sols sur 5 ha de remblais	+3,7 ha de sols reconstitués sur remblais
<i>Création de haies, de bosquets ou de linéaires d'arbres</i>	Sur la bordure nord-est du site, face au Gaberot (200 ml)	En différents endroits autour de la carrière (960 ml)	+760 ml créés
<i>Création de prairies inondables</i>	2,3 ha en bordure du plan d'eau par décapage au scraper (1 ha) et sur remblais (1,3 ha)	5,5 ha en bordure du plan d'eau par décapage au scraper (0,5 ha) et sur remblais (5 ha)	+3,2 ha créés (-0,5 ha scrapés et +3,7 ha sur remblais)
<i>Création de surfaces enherbées</i>	2,2 ha en périphérie du site	5 ha en périphérie du site	+2,8 ha de surfaces enherbées
<i>Piste d'accès</i>	Suppression et remise en culture	Suppression et remise en culture	Aucune
<i>Chemin de ronde</i>	Non prévu	Environ 2 340 ml de chemin de promenade à créer autour du plan d'eau	Création d'un chemin de ronde d'une longueur totale de 2 340 ml
<i>Gestion des eaux du plan d'eau résiduel</i>	Mise en place d'une surverse à la cote +9,2 m NGF vers le Turon-Gabardon au sud-ouest du site	Expansion de crue sur les prairies créées en bordure du plan d'eau	Pas de surverse vers le Turon-Gabardon

Tableau 3 : Évolution du projet de remise en état

## DOC2a\_EIE Gaberot\_V2

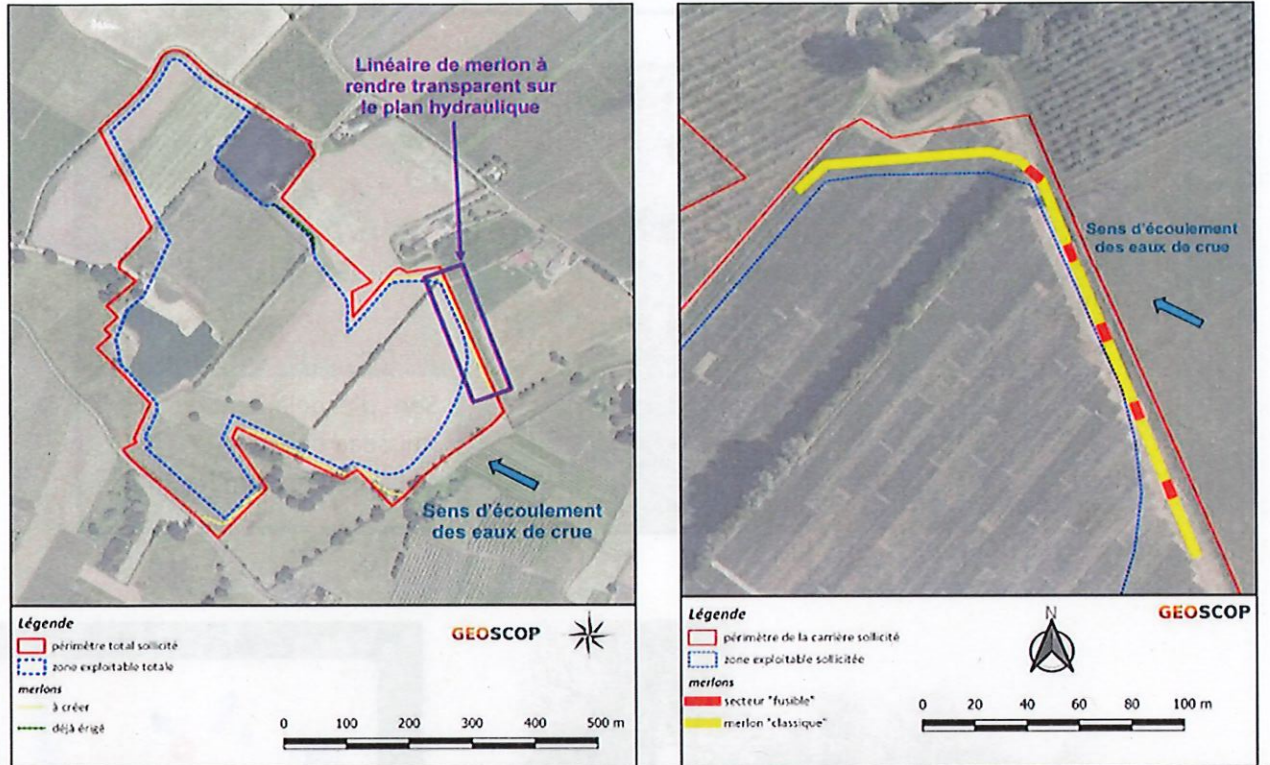
### Mise en place de merlons complémentaires

Les périmètres d'extension totale et de la zone exploitable se situent dans une partie du champ d'expansion des crues du ruisseau de Turon-Gabardon. L'étude hydraulique réalisée par Egis eau concernait la prise en compte des inondations par la Dordogne.

Ci-dessous, un extrait de l'Annexe 1 de la synthèse des réponses MRAE\_Carières de Thiviers\_janv2024



Annexe 1 : Caractéristiques techniques du merlon Nord-Est

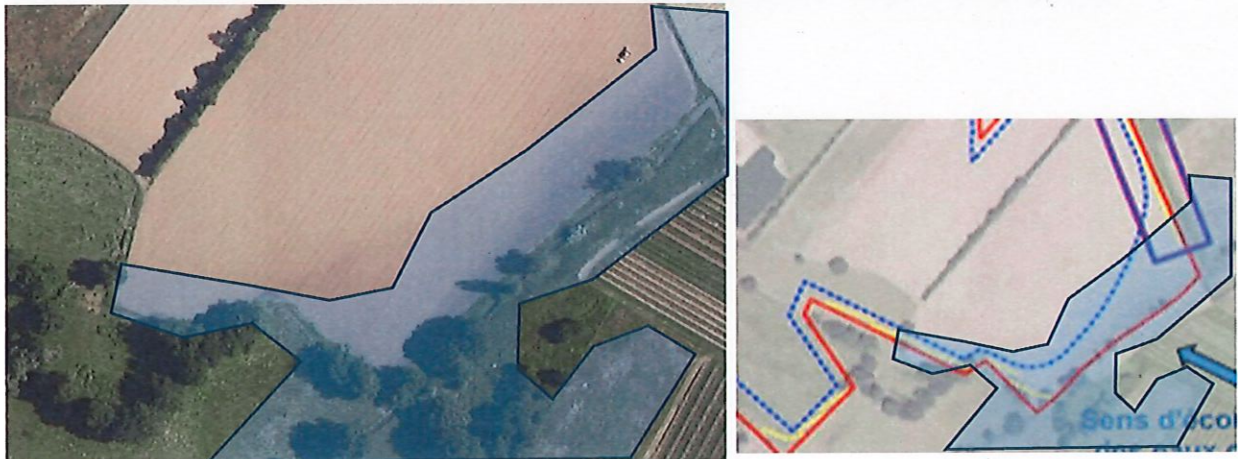


GEOSCOPE

Carrière du « Gaberot » – Eléments de réponse suite à l'avis de la MRAE – Janvier 2024 - Page 7 sur 37

Comme évoqué précédemment, une partie des terres de l'extension du périmètre d'exploitation est concernée par le débordement des eaux du ruisseau de Turon-Gabardon et du fossé situé en rive droite.

Ci-dessous, la représentation des terres inondées par le ruisseau de Turon-Gabardon et photo des lieux.











Ruisseau de Turon-  
Gabardon (décembre 2023)

Quels sont les impacts des merlons et différents aménagements sur le champ d'expansion de crue du ruisseau de Turon-Gabardon et sur une possible aggravation du risque des inondations liée aux chemins de l'eau interrompus et/ou déviés le temps des travaux ?

[Remise en état des lieux \(DocC3c\\_autres pièces Gaberot\\_V2\)](#)

Sauf erreur, nous n'avons pas retrouvé l'avis des propriétaires sur la remise en état (Pjn°62) dans les documents téléchargeables. Les propriétaires ont-ils acceptés la remise en état définitive ?

Le projet de remise en état mentionne à plusieurs reprises la création de zones humides. Or, le plan de remise en état concerne la création de prairies inondables. Qu'en est-il ?



Concernant l'acceptation de la remise en état par la Mairie, le dossier ne précise pas les essences d'arbres, d'arbustes qui seront plantées. S'agissant d'un espace humide bordé en partie par le ruisseau de Turon-Gabardon et le plan d'eau, nous recommandons que les bosquets soient composés d'essences adaptées en ripisylve et composés d'arbres et d'arbustes (saules, frênes, aulne glutineux, érable champêtre, chêne pédonculé, charme, cornouiller, noisetier, fusain d'Europe, viorne, prunelliers, etc.).

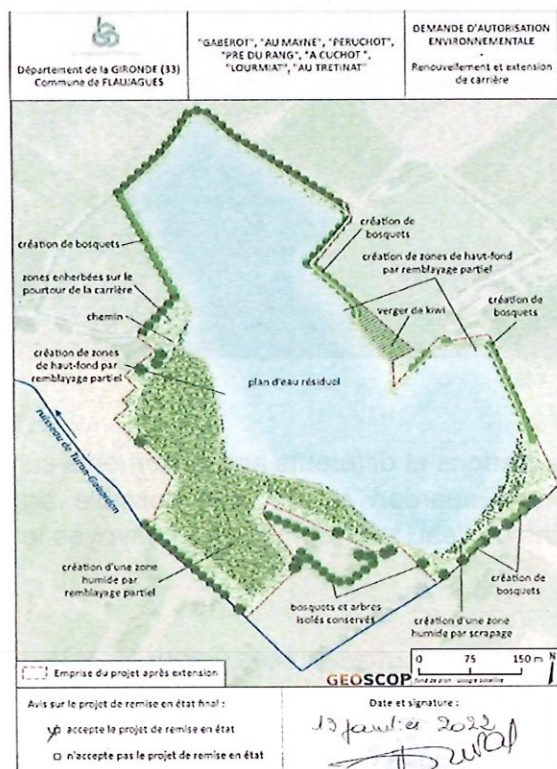
Le plan présente 1 seule ligne de plants. Au vu de la superficie importante du plan d'eau soumise à l'évaporation ( 18,1 ha), d'une plaine très agricole avec peu de forêt et de ripisylve, et de la superficie des milieux humides ouverts existants, nous recommandons que le projet de remise en état définitif prévoit la plantation d'une ripisylve plus dense, large et interconnectée. Cela aussi pour accompagner le changement climatique.

Le dossier ne précise pas suffisamment ce qu'il est prévu pour la végétalisation basse des espaces humides : plantation, régénération naturelle ?

Pour faciliter la reprise de la végétation, nous recommandons la remise en place de la terre végétale sur ces milieux.

Concernant l'entretien des espaces, le dossier ne précise pas si les prairies humides vont rester des milieux ouverts ou si le pétitionnaire prévoit de les laisser se refermer.

Un suivi du développement de la biodiversité par des experts est-il prévu pour montrer l'efficacité de la remise en état (indice de suivi de biodiversité faune et flore) ?



La remise en état du site prévoit la suppression de la piste d'accès reliant les sites des « Gravottes » et de « Gaberot ». Cependant, il n'est pas précisé si l'ouvrage de franchissement (OF) créé sur le ruisseau de Turon-Gabardon au moyen d'une buse sous-dimensionnée et inadaptée sera déposé, ni si le ruisseau sera remis en état et le stockage de



cailloux évacué. A noter que la réalisation de l'ouvrage de franchissement n'a pas suivi les recommandations de l'avis de l'autorité environnementale 2015-002 du 30 mars 2015 qui recommandait le franchissement du Turon-Gabardon au moyen d'un « pont-cadre » de dimensions suffisantes (pont à travée et à cadre unique).

Ci-après des photos de l'ouvrage de franchissement de la piste sur le ruisseau de Turon-Gabardon

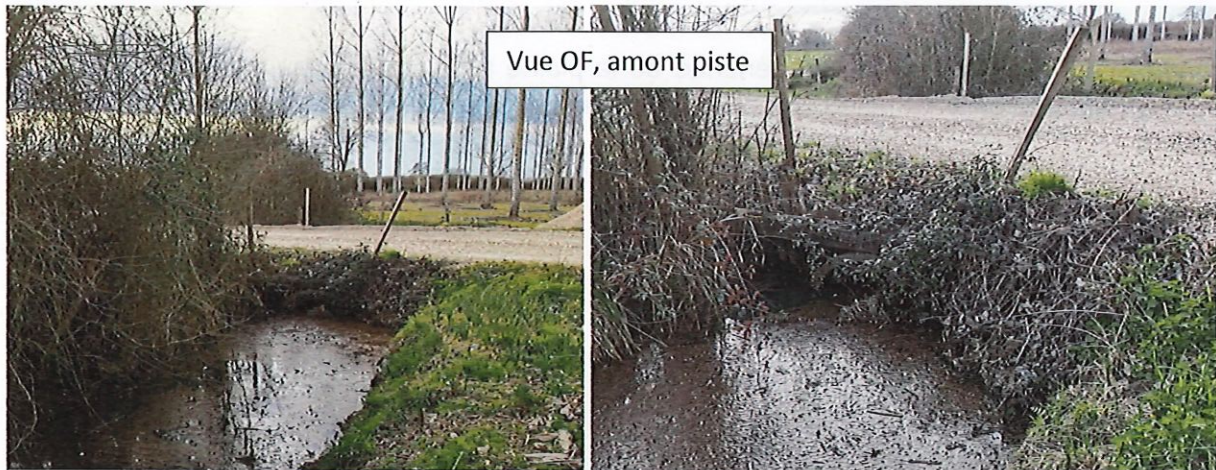


Photo d'un stockage de matériaux à proximité du cours d'eau





La remise en état du site a exclu la liaison « Dordogne – plan d'eau » car distant de 1 km du fleuve. Au regard de la création d'un plan d'eau de 18,1 ha et la mise à l'air libre de la nappe pour permettre l'activité économique d'extraction de matériaux alluvionnaires, l'étude de cette liaison via le réseau hydrographique actuel aurait pu présenter une opportunité pour offrir un lieu de reproduction piscicole et de développement de la biodiversité, en lien avec le fleuve Dordogne.

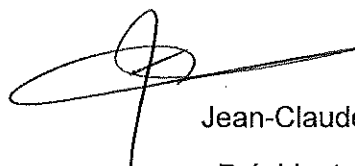
Ci-dessous un extrait de la vue aérienne de la plaine alluviale de Flaujagues et du réseau hydrographique existant (site Géoportail). Un fossé de drainage existe à moins de 250 m du projet.





Enfin, le dossier évoque un possible usage pour la pêche, mais la FDAAPPMA de la Gironde n'a pas été sollicitée sur ce projet de remise en état.

Nous vous prions de croire, Madame la Commissaire enquêtrice, en l'assurance de nos salutations distinguées.



Jean-Claude DUCOUSSO

Président du SMER-E2M





